

Quebec, Jeudi 15 Avril 1858.

LE

FANTASQUE,

REVUE CRITIQUE ET LITTÉRAIRE DES HOMMES ET DES CHOSES.

IMPARTIALITÉ — RAISON — DEVOIR.

Vol. I.]

IMPRIMÉ PAR F. H. PROULX ET CIE.

[No. 23.

LES COMMANDEMENTS DE LA TABLE.

« A table tu te placeras
Si tu le peux commodément,
Jamais tu ne découperas
Si ce n'est pour toi seulement ;
Encore moins tu serviras.
De peur de perdre un seul moment ;
Bons morceaux tu t'approprieras,
Sans dire pourquoi ni comment ;
Sur ton assiette tu mettras
De tous les mets abondamment ;
De deux côtés tu mâcheras,
Afin de manger doublement,

Par intervalles tu boiras,
Pour aller plus aisément.
Lors-que per fois tu parleras,
Ton repas tu prolongeras
Après les autres longuement.
Après quoi tu te vanteras
De ne manger que sobriement ;
En un mot en tout tu sauras
L'annoncer adrelement. »

(Gazette de Soré.)

QUÉBEC:

JEUDI, 15 AVRIL 1858.

LA CORPORATION ET SES TAXES.

Citoyens de Québec, de grandes choses se trament, s'accomplissent au milieu de vous, à vos portes, sous vos yeux, et vous n'y portez pas la moindre attention ! Le *Fantasque* prendra toujours fait et cause pour vous, mais ne le laissez pas seul.

Dimanche dernier, une assemblée publique fut convoquée à l'issue du service divin de l'église St. Jean. Notre petit *Fantasque* ne se fit pas tirer l'oreille, il s'y rendit en toute hâte et se posta de manière à tout voir et à tout entendre. L'assemblée était de 150 à 200 personnes bien disposées à crier fort contre tout ce qui pourrait lui nuire. On appela M. Joseph Moisan à la présidence et M. P. S. W. Ernst fut prié d'agir comme secrétaire.

Le président expliqua le but de l'assemblée, mais n'étant pas au courant des affaires, il pria M. St. Pierre, conseiller de ville, de vouloir bien dévoiler au public ce qui se passe actuellement à la Corporation. Il ne pouvait faire un meilleur choix, puis, M. St. Pierre s'est rendu trois fois à son poste, et conséquemment il connaît à merveille tous les organes du Conseil de Ville ; c'est pourquoi il dit, en termes très énergiques et très chaleureux, que la Corporation croyait devoir, dans sa séance,